## Une délibération nommée désir...

Faute d'avoir atteint le quorum, la réunion de la communauté de communes du Saulnois n'a pas eu lieu mercredi soir.

Décidément, la délibération concernant un partenariat en recherche et développement en lien avec l'installation du méthaniseur d'Haraucourt-sur-Seille a du mal à passer!

Lors du précédent conseil le 11 juin dernier, ce point avait été rajouté au dernier moment à l'ordre du jour avec l'aval des conseillers : or, la sous-préfecture a annulé cette délibération

« Aucune modification de l'ordre du jour ne peut être faite sans nouvelle convocation adressée aux membres du conseil communautaire, dans le respect des délais », a assuré Magali Martin dans une lettre datée du 25 juin.

La réunion de mercredi devait donc permettre de retirer cette délibération, pour la revoter. Mais là encore, l'absence de plus de la moitié des délégués a contraint les élus à repousser encore ce vote à mardi prochain, à 18 h 30

## ■ Des débats attendus mardi

Pourtant, cette délibération a l'air d'attirer l'attention des élus puisqu'elle a fait l'objet de débats musclés à la commission des finances, selon plusieurs sources,

Concrètement, la comcom du Saulnois profiterait de la création du méthaniseur pour créer une plate-forme de recherches et développement sur le « biogaz véhicules et bouteilles » : « On se doit d'être à l'avant-garde de

l'évolution économique de notre secteur », assure Roland Geis, le président de l'intercommunalité, laquelle s'occupe maintenant du développement économique du territoire. « On a intérêt à préparer notre avenir. a déjà contractualisé au vu des obligations (environnementales) quivont nous être imposées, poursuit le président. Pour écouler les déchets fermentescibles d'ici 2025, etc. »

Pour permettre ces recherches. la comcom du Saulnois investirait 1.5 million d'euros (sans déduction de possibles subventions européennes, NDLR) dans l'achat d'une unité publique pilote de valorisation de bio méthane et un purificateur.

Celui-ci servirait également aux agriculteurs, qui le loueraient et paieraient une redevance dans le cadre d'une délégation de service publique. « L'objectif, c'est que ça coûte 0 euros à la collectivité », assure Frédéric Jund, le directeur général des services de la comcom du Saulnois. Les agriculteurs s'engageraient également à fournir le biogaz nécessaire à la R & D.

Pour connaître le fin mot de l'histoire, il faudra revenir mardi. D'autres délibérations seront également soumises au vote. Mais, cette fois, le quorum ne sera pas nécessaire...

Ce projet de recherche et de développement fait l'objet de discussions depuis près d'un an, selon Roland Geis. Photo d'archive RI.



Marie GALL